

Dossier de presse

Jeudi 15 septembre 2011

Présentation et lancement de l'opération

« **Doublez la Prime à la casse !** »





Doublez la prime à la casse !

SOMMAIRE

- 1 - Le marché du chauffage au fioul domestique et les économies d'énergie.
Page 3

- 2- La Prime à la casse des chaudières fioul labellisée par l'Etat.
Page 4

- 3 - L'opération 2011 « Les 90 jours solutions Fioul » .
Page 5

- 4 - ÉCOFIOUL et la nouvelle dynamique des certificats d'économies d'énergie.
Page 7

- 5 - Les organisations professionnelles.
Page 10



Doublez la prime à la casse !

- 1 - Le marché du chauffage au fioul domestique et les économies d'énergie.

La modernisation du parc de chauffage au fioul domestique.

Le parc des habitations utilisant le fioul domestique comme mode de chauffage représente près de 3,5 millions de maisons individuelles et plus de 800 000 logements en habitat collectif.

En habitat individuel plus d'un million de chaudières fioul vétustes en service doivent être prioritairement remplacées et représentent un gisement considérable d'économies d'énergie. Ce marché du renouvellement constitue une opportunité forte pour l'ensemble des professionnels du chauffage.

L'implication de la filière du fioul domestique.

La filière du chauffage au fioul domestique est très engagée dans la politique des économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre conduite par le gouvernement. Concrètement, les distributeurs de fioul domestique développent une stratégie de sensibilisation aux économies d'énergie et d'aide financière pour les particuliers afin de réduire leur consommation d'énergie de chauffage.

L'implication des distributeurs de fioul domestique est vertueuse à plusieurs titres. La profession réalise régulièrement des opérations promotionnelles pour inciter ses clients à moderniser leur installation de chauffage au fioul domestique.

La recherche d'une meilleure efficacité énergétique des habitations implique l'installation de chaudières fioul domestique à condensation (ou associées aux énergies renouvelables bois, solaire) et la mise en œuvre de l'isolation des logements.

Les professionnels de la filière du fioul domestique engagent, à leurs côtés, les professionnels du chauffage et du bâtiment dans leurs opérations. Ces actions contribuent au dynamisme des marchés et des entreprises concernées.

- 2 - La Prime à la casse des chaudières fioul labellisée par l'Etat.



L'association Chauffage Fioul, la Fédération Française des Combustibles, Carburants, Chauffage (FF3C) et l'association ÉCOFIOUL mobilisent les professionnels pour le remplacement des chaudières fioul vétustes. La « Prime à la casse des chaudières fioul » a été officiellement lancée par Eric BESSON, Ministre de l'Énergie et Jean-Marie COMBET, Président de la FF3C, le 21 avril 2011, dans les locaux de la FF3C.

L'objectif de la Prime à la casse des chaudières est d'accélérer la modernisation du parc de chaudières et de permettre aux ménages chauffés au fioul domestique de s'équiper d'appareils plus performants, allégeant ainsi sensiblement leurs factures de chauffage.

Les modalités pratiques.

Le distributeur de fioul participant à l'opération « Prime à la casse des chaudières » s'engage à offrir à tous ses clients, en remplacement d'une chaudière fioul de plus de 15 ans :

- 100 euros TTC minimum pour l'achat d'une chaudière basse température fioul.
- 250 euros TTC minimum pour l'achat d'une chaudière à condensation fioul.

Chaque distributeur de fioul est libre de proposer des primes plus avantageuses s'il le souhaite, dans le cadre de sa propre politique commerciale.

La prime doit être versée en une fois ou sous la forme d'un avoir sur, au plus, trois livraisons de fioul domestique.

Le dispositif est mis en place jusqu'au 31 décembre 2011 (date limite du devis de changement de chaudières ; les travaux pouvant être réalisés jusqu'au 31 mai 2012).

Les distributeurs de fioul domestique qui participent à l'opération ont tous signé une charte d'engagement avec le ministère de l'Énergie. Ces distributeurs peuvent se prévaloir du label gouvernemental « Prime à la casse des chaudières ».

La liste des entreprises engagées dans le dispositif est accessible depuis le site internet du ministère de l'Énergie : www.developpement-durable.gouv.fr/ Rubrique Energies et Climat / Rubrique Actualités.

A ce jour, **près de 500 établissements participant à l'opération « Prime à la casse des chaudières » sont répertoriés**, couvrant l'ensemble du territoire national.



Doublez la prime à la casse !

- 3 - L'opération 2011 « Les 90 jours solutions Fioul ».

L'association CHAUFFAGE FIOUL lance l'opération « Les 90 jours solutions Fioul » pour permettre aux consommateurs d'accéder aux technologies nouvelles de chauffage et de réaliser des économies d'énergie importantes. Du 15 septembre au 13 décembre 2011, CHAUFFAGE FIOUL mobilise la filière professionnelle et sollicite différents acteurs dans la formulation d'offres commerciales.

« **Les 90 jours solutions Fioul** » s'articulent autour de 2 axes :

- 1) L'offre « **Doublez la prime à la casse** ».
- 2) Les « **offres performantes** ». Chaque intervenant de la filière peut, dans le cadre de l'opération, réaliser ses propres offres commerciales pour améliorer l'efficacité énergétique des logements. Ces offres peuvent porter sur des matériels fioul performants, des couplages solaires ou bois ou des solutions fioul hybrides ... et même sur l'isolation de la toiture par technique de soufflage avec nos partenaires de l'Alliance des métiers (90 Jours Isolation).

Définition de l'Alliance des métiers voir page 9

Du 15 septembre au 13 décembre 2011

Opération « Doublez la prime à la casse » !

Au second semestre 2011, la Prime à la casse des chaudières fioul domestique prend un caractère particulier pour aider les ménages à moderniser leur installation de chauffage au fioul domestique.

Les distributeurs de fioul domestique se mobilisent pendant cette période, dans le cadre de leur obligation des certificats d'économies d'énergie, en faisant bénéficier leurs clients de la Prime à la casse labellisée par l'Etat.

A leurs côtés, **les fabricants de chaudières** s'impliquent, dans le cadre de cette opération, en doublant la Prime à la casse.

Une aide financière de 500 euros minimum !

L'opération « Doublez la prime à la casse » offre au particulier la possibilité d'obtenir une aide de 500 euros TTC minimum répartie entre son distributeur de fioul domestique et le fabricant de chaudières :

- Le distributeur de fioul domestique participant apporte 250 euros TTC minimum dans le cadre de son adhésion à la Prime à la casse des chaudières fioul labellisée par l'Etat.
- Le fabricant de chaudières participant complète l'offre avec un montant de 250 euros TTC minimum.

(Les listes des entreprises participantes sont disponibles sur le site www.lefioul.com)

Les bénéficiaires de l'aide financière « Doublez la prime à la casse »

L'aide financière est réservée aux particuliers qui font installer, par un professionnel, une chaudière fioul domestique à condensation en remplacement de leur chaudière de plus de 15 ans dans leur maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans.

Pour bénéficier de l'offre du fabricant de chaudières participant, le particulier doit lui envoyer, au plus tard le 13 mars 2012, le devis d'achat et d'installation (réalisée par un professionnel du chauffage pendant la période de l'opération), le coupon de l'opération et la facture acquittée.

Pour bénéficier de l'offre du distributeur de fioul domestique participant, le particulier se rapproche de son distributeur et doit lui fournir les justificatifs nécessaires à l'obtention de la Prime à la casse labellisée par l'Etat.



Doublez la prime à la casse !

La liste des fabricants de Chaudières participants à l'opération

	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : AXEO CONDENS	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : REMBRANDT fioul à condensation (122300-122301)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : REMBRANDT fioul à condensation avec eau chaude et sanitaire intégrée (122302-122303)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme SOB	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : LOGANO PLUS (GB 125)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : LOGANO PLUS (GB 225)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme BORA HTE	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme HINA HTE	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : EVOLUTION FC FR (TEVO 000031/TEVO 000032)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : EVOLUTION FDX FR (TEVO 000029/TEVO 000030)	

	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : ATLAS D32 Condens Unit	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : ATLAS D32 Condens K 130 Unit ØLHX3IWA	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme FCX	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme BOXIS HTE	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : Gamme GEODIS HTE	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : ECOSTAR (500)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : OPTICONDENS chauffage seul (6.35 CFI/ 6.25 CFI)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : OPTICONDENS + ECS 6.35 BFI/6.25 BFI/ 5.25 BFI	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : A1 BO bio (15 à 35 kW)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : icoVIT exclusiv V60246	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : VITOLADENS 300-C (BC30)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : VITORONDENS 222-F (BS2A)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : COB Puissance 15, 20, 29 ou 40 kW (8906701/8905848/8905953/8906602)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : CERADENS (S157 183)	
	MATÉRIEL : Chaudière fioul à condensation MODÈLE : BLUEDENS FC 20 (E090501)	



ASSOCIATION
CHAUFFAGE
FIOUL

www.lefioul.com

- 4 - ÉCOFIOUL et la nouvelle dynamique des certificats d'économies d'énergie.



ÉCOFIOUL, ses distributeurs de fioul domestique Acteurs du Grenelle de l'Environnement !

La loi Grenelle 2 votée le 12 juillet 2010 ainsi que les décrets et arrêtés publiés le 30 décembre 2010 ouvrent la voie à une deuxième période d'économies d'énergie durcie au niveau de ses modalités et obligations à atteindre.

Cette deuxième période s'étend du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Elle touche directement les distributeurs de fioul en multipliant leur obligation par 4,7 ; soit 32,3 TWh d'économies d'énergie à réaliser.

Les distributeurs doivent justifier leur rôle actif et incitatif dans la prise de décision finale des consommateurs avant la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergie. ÉCOFIOUL dans la perspective de cette deuxième période a présenté à la DRIEE Ile-de-France un plan d'actions d'économies d'énergie agréé par le préfet d'Ile-de-France le 22 juin 2011. **Cet agrément a été le premier accordé par la DRIEE Ile-de-France à un obligé.**

Les économies d'énergie, un engagement et une réussite pour les Acteurs Écofioul.

Les Acteurs Écofioul sont des spécialistes des économies d'énergie. Ils financent avec ÉCOFIOUL de multiples opérations de travaux d'économies d'énergie des plus simples et moins onéreuses aux plus complexes. Leurs actions ont permis d'économiser ainsi plus de 22 TWh cumac. Cette réussite ne pourrait exister sans les nombreux partenariats entre les Acteurs Écofioul et les 20 000 Professionnels du bâtiment qui ont contribué aux travaux réalisés.

Les Acteurs Écofioul, une participation active à l'opération « Doublez la prime à la casse »

Aujourd'hui, les Acteurs Écofioul réaffirment leur engagement pour la réalisation d'économies d'énergie en accompagnant l'opération « Doublez la prime à la casse » des « **90 jours solutions Fioul** ».

Associée à la communication dans la presse professionnelle, du 19 septembre au 28 octobre 2011 une vaste campagne de communication radio aux niveaux local et national informera le grand public des opportunités d'équipement de chaudière fioul plus économe.

Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité des actions de sensibilisation grand public sur les économies d'énergie que mènent les Acteurs Écofioul depuis 2006 telles que des campagnes : radio, presse ou télévisuelle. Des supports de communication sont également diffusés auprès des consommateurs pendant et en dehors des opérations spéciales. L'ensemble de ces actions traduit la volonté des Acteurs Écofioul d'aider et de conseiller leurs clients en matière de performance énergétique.

* 250 € minimum de «Prime à la casse des chaudières» labellisée par l'Etat (connectez-vous sur le site : www.developpement-durable.gouv.fr) +
250 € de prime du fabricant de chaudières fioul participant à l'opération (connectez-vous sur le site : www.lefioul.com).

Association Écofioul - 135 avenue de Wagram - 75017 PARIS - Crédit Photo : Shutterstock



Avec les Acteurs Écofioul, dynamisez vos ventes de chaudières !



Du 15 septembre au 13 décembre, les Acteurs Écofioul et les fabricants proposent ensemble des offres exceptionnelles pour permettre à vos clients d'installer des chaudières à condensation plus économes.

Pour connaître le détail de ces offres, prenez vite contact avec les distributeurs Acteurs Écofioul de vos clients.

Dès le 15 septembre, une campagne radio informe le grand public de l'opération « Doublez la prime à la casse* » : ne laissez pas passer cette opportunité !

Rendez-vous sur www.ecofioul.org

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

LE FIOUL
l'énergie qui a du
caractère



Du 15 septembre au 13 décembre 2011,
c'est aussi « **Les 90 jours isolation** »,
une remise de 20 % pour isoler
les combles de la maison !

La recherche d'une meilleure efficacité énergétique des logements doit prendre en compte la qualité de l'installation du chauffage et l'isolation de la maison. Le coût important de ces investissements peut parfois faire hésiter les consommateurs. La position des professionnels du fioul domestique rejoint celle de l'étude d'Energies et Avenir⁽¹⁾. Elle explique que le bouquet de travaux le plus rentable en termes de dépense et de temps de retour est l'installation d'une chaudière à condensation associée à l'isolation des combles.

Dans le sillage des « 90 jours solutions fioul », l'opération « Les 90 jours isolation » (du 15 septembre au 13 décembre 2011) incite les particuliers à réaliser, dans leur maison, l'isolation des combles par technique de soufflage qui leur permet d'économiser jusqu'à 30% d'énergie.

Les partenaires professionnels de l'isolation par soufflage, signataires de l'Alliance des métiers⁽²⁾, s'engagent à offrir à leurs clients une remise de 20 % minimum sur les travaux d'isolation.

(1) ENERGIES ET AVENIR

Etude « Rénovation énergétique des maisons individuelles. »

Association des professionnels pour le chauffage durable, Energies et Avenir regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude. Elle réunit les fournisseurs d'énergies, les organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, ainsi que les fabricants et distributeurs d'équipement. La mission de l'association est de proposer avec les acteurs concernés des solutions permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux qui s'annoncent. Elle est reconnue pour son expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et comme un interlocuteur de référence de l'Administration. Contact@energies-avenir.org

(2) ALLIANCE DES METIERS

L'Alliance des métiers créée par CHAUFFAGE FIOUL à l'initiative de la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage (FF3C) a pour ambition de rapprocher les différents corps de métiers autour de la recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments. Participent à l'Alliance des métiers les membres des organisations professionnelles : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) - Union des entreprises de l'énergétique et du génie climatique de France (FFB-UECF) - Union nationale de la couverture Plomberie (FFB-UNCP) - Syndicat national de l'isolation (SNI) - Syndicat national de l'architecture et de la maîtrise d'oeuvre en bâtiment (SYNAMOB), et les partenaires associés : Fédération française des négociants en appareils sanitaires, chauffage-climatisation et canalisations (FNAS) - Syndicat des constructeurs de matériel thermique, aéraulique, thermodynamique et frigorifique (UNICLIMA) et ECOFIOUL.

- 5 - Les organisations professionnelles.



Association pour la promotion des solutions fioul innovantes.

CHAUFFAGE FIOUL regroupe les entreprises de distribution de fioul domestique (les sociétés pétrolières et leurs filiales, les importateurs de fioul domestique, les distributeurs de fioul domestique indépendants) et les professionnels de la filière du chauffage (les fabricants de matériels de chauffage, les grossistes en matériels de chauffage et d'eau chaude sanitaire, les installateurs chauffagistes). Chauffage Fioul conçoit et réalise les outils de communication au service des distributeurs de fioul domestique. Elle favorise la recherche d'une meilleure efficacité énergétique avec l'utilisation du fioul domestique et du chauffage à eau chaude auprès des consommateurs et des professionnels concernés. Elle intervient, auprès des Pouvoirs Publics, dans l'élaboration des règlements et normes du chauffage à eau chaude et assure la diffusion de ces informations. Elle encourage et soutient le développement des innovations technologiques et des nouveaux systèmes de chauffage.



La loi POPE du 13 juillet 2005 (loi de programmation des orientations énergétiques), renforcée par le Grenelle 1 de l'environnement, soumet les distributeurs de fioul domestique à des obligations d'économies d'énergie (certificats d'économies d'énergie). Dans ce cadre, ÉCOFIOUL, association de loi 1901 à but non lucratif, est créée en 2006 à l'initiative de syndicats professionnels de la filière. Son but est d'aider les distributeurs à gérer leurs obligations.

Dès la première période, ÉCOFIOUL a été et reste la structure collective de référence pouvant gérer les obligations d'économies d'énergie des distributeurs de fioul domestique.

ÉCOFIOUL prend en charge l'obligation des distributeurs de fioul domestique qui se regroupent sous la bannière « Acteurs Écofioul ». En contrepartie, les Acteurs Écofioul s'acquittent vis-à-vis d'ÉCOFIOUL d'une redevance grâce aux moyens mis en œuvre par son plan d'actions d'économies d'énergie.

L'association permet aux Acteurs Écofioul d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie ; celles-ci contribuent à remplir l'obligation d'ÉCOFIOUL. Ce plan d'actions intègre le versement direct par ÉCOFIOUL aux consommateurs d'aides financières pour la réalisation de leurs travaux d'efficacité énergétique.

ÉCOFIOUL regroupe près d'un millier de distributeurs de fioul domestique soit 50 % de la profession. ÉCOFIOUL et ses Acteurs ont réalisé 300 000 opérations d'économies d'énergie ; les actions des Acteurs Écofioul ont permis de réaliser 22 TWh cumac d'économies d'énergie.



La Fédération Française des Combustibles, Carburants & Chauffage (FF3C) est une organisation professionnelle rassemblant 27 syndicats territoriaux, présents sur l'ensemble du territoire, et 6 syndicats nationaux : 4 syndicats de métiers (Combustibles ; Carburants ; Chauffage ; Energies Alternatives) ; l'AIP et la FEGAZLIQ.

La FF3C représente plus de 2 200 entreprises aux activités multiples : distribution d'énergies hors réseaux (fioul domestique, carburants, bois-énergie) ; exploitation de stations-service ; entretien-maintenance de chauffage...

La FF3C assure la défense des intérêts de ces entreprises qu'elle conseille, informe et accompagne également au quotidien.

ASSOCIATION
CHAUFFAGE
FILOUL

Contact : Thierry Hug
Tél. : 01 40 53 70 65

Association Chauffage Fioul
135 avenue de Wagram 75017 Paris

Tél. : 01 40 53 70 70
Fax : 01 40 53 70 63

Email : thug@lefioul.com

Site internet particuliers : **lefioul.com**
Site internet professionnels : **pro.lefioul.com**



Contact : Florence Quelin
Tél. : 01 56 33 91 37

FF3C
114 avenue de Wagram 75017 PARIS

Tél. : 01 47 63 46 50
Fax : 01 42 27 14 01

Email : florencequelin@ff3c.org

Site internet : **www.ff3c.org**



Contact : Jacques Penthou
Tél.: 06 08 45 02 38

Association ÉCOFILOUL
135 avenue de Wagram 75017 Paris

Tél.: 01 56 33 91 39
Fax: 01 47 54 91 39

Email : j.penthou@hotmail.fr